

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ECOLE DE SKI

OBLIGATOIRE : Fournir un CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique du ski alpin datant de moins de deux mois

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE

Afin de préparer au mieux les journées de l'école de ski, nous avons besoin d'informations concernant votre enfant. Le Ski club garantit la confidentialité de ces informations et déclare qu'il ne sera fait aucun traitement informatique de ce dossier.

Coordonnées des parents

M ou Mme (NOM – Prénom) :

agissant en qualité de :

Père Mère Représentant légal de l'enfant mineur :

Email :

Coordonnées de l'enfant

Nom (de l'enfant) : Prénom :

Né(e) le : / /

garçon fille

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone(s) des parents : ou

Niveau en ski¹ (ne surévaluez pas les capacités de votre enfant, il en va de sa sécurité) (cochez 1 case seulement) :

N'a jamais skié

Niveau débutant (niveau « ourson » ou « flocon », sait glisser et tourner en chasse neige sur pente très douce),

Niveau débrouillé (niveau Classe 1 : « 1^{ère} étoile ». Est capable d'enchaîner des virages élémentaires dérapés en tenant compte des éléments extérieurs (profil du terrain, autres usagers, qualité de la neige...)),

Niveau intermédiaire (niveau Classe 2 : « 2^{ème} étoile ». Enchaîne des virages élémentaires skis parallèles en dérapage arrondi. Est capable de franchir des passages en creux et des bosses),

Niveau expert (niveau Classe 3 : « 3^{ème} étoile, étoiles de bronze et supérieure ». Enchaîne des virages skis parallèles, de rayons courts et moyens sur tous types de neiges. Maîtrise son équilibre en schuss en terrain varié (creux et bosses).

¹ Cette déclaration est indicative, le niveau de chaque enfant sera vérifié sur les pistes.



LICENCE CARTE NEIGE

La licence CARTE NEIGE vaut adhésion au Ski Club de Montélimar

CHOIX DE LA FORMULE D'ADHESION*				
FORMULES (Détails ci-dessous) (cocher le tarif choisi)		JEUNE (- 18ans)		✓
LICENCE CARTE NEIGE PRIMO		52 €		
LICENCE CARTE NEIGE MEDIUM		64 €		
LICENCE CARTE NEIGE FAMILIALE		195 €(pour 4 personnes et plus)		
Si adhésion familiale	Nom	Prénom	Date de naissance	
Identité des membres de la famille			/ /	/ /
			/ /	/ /
			/ /	/ /

*ne pas remplir en cas de Pass Découverte

ADHESION ET ASSURANCES

L'achat d'une licence CARTE NEIGE vaut adhésion au Ski Club de Montélimar.

Plusieurs formules sont possibles :

LICENCE CARTE NEIGE PRIMO : c'est votre cotisation et votre adhésion au club + adhésion à la fédération française de ski +une assurance à la FFS pour la saison qui comprend :Assurance Responsabilité Civile – Défense / Recours, Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés, Frais de transport sanitaire.

LICENCE CARTE NEIGE MEDIUM : c'est votre cotisation et votre adhésion au club + adhésion à la fédération française de ski + une assurance à la FFS pour la saison qui comprend : les prestations de l'assurance primo + Remboursement forfaits de remontées mécaniques et cours de ski, Perte et vol du forfait saison, Prise en charge, en cas de bris de skis, de la location d'un matériel équivalent, pour une durée de 8 jours maximum, Frais médicaux, Individuelle accident (capital en cas de décès ou capital en cas d'invalidité permanente),Assistance-Rapatriement.

LICENCE CARTE NEIGE FAMILIALE : à partir de 4 personnes d'une même famille. C'est votre cotisation et votre adhésion au club + adhésion à la fédération française de ski + une assurance medium (voir la couverture) ci-dessus.

Lorsque vous possédez une licence carte neige vous êtes couvert si vous skiez en dehors du club.

AVEC LE PASS DECOUVERTE : Valable 1 seule journée « pour voir », cela comprend : le prix de la sortie avec l'assurance et vous n'êtes pas adhérent au club. Pour d'autres journées, il vous faudra adhérer au club et choisir dans les différentes formules. Le prix du premier Pass découverte sera déduit de l'achat de votre licence carte neige.

SUITE ...

TARIF DES SORTIES (A titre d'information)

	ENFANT
Sortie régulière	25 €
Sortie avec Pass Découverte (utilisable la 1 ^{ère} fois)	28 €

Le tarif de la sortie comprend :

- le transport en automobile, minibus ou autocar Aller / Retour,
- le forfait remontées mécaniques,
- une boisson chaude servie au gouter,
- l'encadrement et les cours de ski assurés par des moniteurs fédéraux (Ces cours sont collectifs et par groupes de niveau). Le nombre d'enfants par groupe ne dépassant pas 12 (recommandations Ministérielles).

Les sorties sont organisées les samedis. Le calendrier est disponible au club ou sur le site internet du club (www.skiclubmontelimar.fr). Les départs se font à 9h30 précise du parking de l'Espace Educatif et Sportif route de Marseille (face au stade Tropenas), il est demandé de se présenter 15 minutes avant le départ au responsable du club.

Les retours ont lieu entre 17h30 et 18h30 selon les dates, au même endroit.

Stations fréquentées : Col du Rousset, Font d'urle et possiblement La Croix de Bauzon (Ardèche).

MODALITES ET CONDITIONS

Remplissez ce formulaire et présentez-le à la permanence qui se tient tous les jeudis de 18h à 20h à l'Espace Saint Martin, bureau 405, 4^{ème} étage à Montélimar.

Les sorties sont payables d'avance. Aucun remboursement sans motif valable ne sera possible. Les remboursements se font sous forme d'un avoir.

Notez que les inscriptions sont également possibles directement en ligne sur www.skiclubmontelimar.fr (paiement sécurisé)

DROIT A L'IMAGE

Le représentant légal de l'enfant désigné en page ¼ autorise les responsables du ski club Montélimar à photographier et/ou filmer lors des sorties de l'école de ski son enfant. Les photos et/ou les vidéos pourront être publiées sur le site internet du club et/ou dans la presse locale ainsi que sur le stand du ski club lors de manifestation de promotion du club.

REGLEMENT DE L'ECOLE DE SKI

Le ski club Montélimar se réserve le droit, de **refuser l'inscription** et/ou le **renvoi du club** en cours de saison d'un élève qui ne se comporterait pas de façon correct envers ses camarades, les accompagnateurs, les moniteurs et/ou le matériel (bus, installation en station, etc.....).

Aucun dédommagement ne pourra être réclamé par la famille au club suite à l'exclusion.

ENGAGEMENTS

Je soussigné,responsable légal de l'enfant désigné en page 1/4, déclare avoir pris connaissance et accepte les modalités des différents paragraphes ci-dessus.

J'autorise mon enfant à être transporté par les moyens les plus adéquats décidés par les dirigeants du Ski Club de Montélimar à savoir : véhicules personnels de types berlines ou minibus ou autocars.

Signature du parent ou du représentant légal, précédée de la mention "**lu et approuvé**"

Fait à : Le : / /



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

(Fiche à reproduire pour chaque enfant)

Nom (de l'enfant) : Prénom :

Né(e) le : / /

garçon fille

Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant les journées de l'école de ski ?

Oui Non

Si oui, lequel ?

L'enfant est-il allergique ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser les substances allergiques :

.....
.....
.....
.....

Conduite à tenir en cas d'allergie :

.....
.....
.....
.....

Si l'enfant a des difficultés de santé, quelles sont les précautions à prendre ?

.....
.....
.....
.....

Autres recommandations utiles des parents :

.....
.....
.....
.....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la journée à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature du parent ou du représentant légal, précédée de la mention "**lu et approuvé**"

Fait à : Le : / /